

## Comportements interdits

En tout temps, au Collège ou ailleurs, il est interdit notamment :

- d'avoir des comportements et/ou de tenir des propos inappropriés ou désobligeants envers le personnel ou les élèves du Collège (par exemple: des propos de nature sexiste, raciste, homophobe, etc.);
- de consulter et de propager des sites violents ou pornographiques ou de faire de la publicité commerciale;
- de se livrer à de la propagande, à de l'intimidation, à du harcèlement ou de proférer des menaces;
- de participer à des jeux d'argent ou à des paris;
- d'atteindre à la réputation d'autrui;
- de s'exprimer au nom du Collège;
- de modifier le système informatique du Collège;
- d'utiliser un code d'utilisateur autre que le sien et de divulguer cette information à d'autres;
- d'utiliser des logiciels autres que ceux installés sur l'équipement du Collège;
- d'utiliser le réseau de télécommunication pour écouter la radio ou du contenu vidéo (en flux continu);
- de télécharger ou de stocker des données de façon abusive;
- d'entraver le fonctionnement normal des TIC, d'en limiter l'accès ou d'en interrompre le fonctionnement (exemples : synchronisation d'un disque dur externe, envoi massif de courriels ou envoi de courriels lourds...).
- de prendre ou de manipuler une photo de quelqu'un, de filmer ou d'enregistrer quelqu'un sans son autorisation.

## Précisions pour la tablette numérique

Responsabilités de l'élève en lien avec cet outil pédagogique :

- l'élève doit se munir d'un étui solide pour sa tablette et la garder, en tout temps, à l'intérieur de cet étui.
- l'élève doit conserver un espace suffisant pour l'installation de toute application et/ou document pédagogiques.
- l'élève doit effectuer les mises à jour des applications et du système d'exploitation;
- l'élève doit se conformer aux règles d'utilisation exigées par l'enseignant en classe.

Le Collège se réserve le droit de limiter l'accès à certaines fonctionnalités (ex: caméra, enregistrement, etc.) ou applications (ex: YouTube, Safari, messagerie, etc.) à l'école et à la maison.

**Les utilisateurs doivent savoir que le Collège a accès aux communications ou aux transactions faites au moyen de ses TIC et que, par conséquent, ils ne bénéficient pas de la protection à la vie privée.**

**Nous avons pris connaissance du code d'éthique sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications et nous nous engageons à le respecter.**

**Nom et prénom de l'élève (lettres moulées) :**

---

**Signature de l'élève :**

---

**Signature d'un parent :**

---

**Vous trouverez le code d'éthique complet et détaillé sur le portail CJE.**

TOUT SIMPLEMENT  
**Éthique...**

# CODE D'ÉTHIQUE SUR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (ÉLÈVES)

(RÉVISÉ en juin 2014)

TOUT SIMPLEMENT  
**Jean-Eudes**

# TOUT SIMPLEMENT Éthique...

## Usage prioritaire

Les TIC sont mises à la disposition des élèves pour la réalisation d'activités d'enseignement, d'apprentissage et de services à la collectivité reliées à la réalisation de la mission éducative du Collège.

On entend par TIC, tout appareil de communication numérique : tout ordinateur, téléphone intelligent, iPad, iPhone, iPod, etc.

## Éthique requise

L'élève qui utilise les TIC du Collège agit :

- dans le respect des personnes, de leur vie privée et de la protection des renseignements personnels ou confidentiels les concernant et ce, tant dans la communication de messages que d'images;
- dans le respect du projet éducatif du Collège;
- en se conformant aux usages du citoyen numérique responsable;
- dans le respect des mesures de sécurité établies par le Collège.

## Acte illégal

L'élève est responsable des actes qu'il pose en utilisant les TIC au Collège. L'élève qui commet un acte illégal s'expose à des mesures disciplinaires, à des poursuites judiciaires et à des réclamations en dommages.

## Utilisation à des fins personnelles

L'utilisation des TIC à des fins personnelles doit être faite hors les heures de cours de l'élève.

Ce privilège est accordé à certaines conditions, notamment :

- l'exécution du ménage régulier de ses fichiers;
- une utilisation qui ne nuit pas à la qualité du travail de l'élève ou à celle des autres élèves;
- une utilisation qui n'entrave pas les activités pédagogiques des élèves;
- une utilisation qui ne nuit pas au fonctionnement optimal des TIC et n'occasionne pas de coûts supplémentaires.

## Pertes, dommages ou inconvénients

Le Collège n'assume aucune responsabilité, directe ou indirecte, pour les pertes, dommages ou inconvénients causés :

- aux utilisateurs à l'occasion ou en conséquence de l'utilisation des TIC, en cas de panne de services ou advenant le cas où il devrait, pour quelque cause que ce soit, diminuer ses services ou les interrompre, quelle que soit la durée de telles diminutions ou interruptions, ou encore cesser définitivement d'offrir ses services;
- à tout équipement électronique appartenant à l'élève et utilisé au Collège.

## Droit d'auteur et propriété intellectuelle

En tout temps, l'élève doit respecter le droit d'auteur et les autres droits de propriété intellectuelle des tiers.

## Courrier électronique

Il est strictement interdit aux élèves :

- d'envoyer du courrier non ciblé ou non en lien avec l'école à une liste de distribution;
- d'envoyer du courrier de sollicitation, de vente ou à caractère haineux, racial ou sexiste;
- d'envoyer des messages électroniques à d'autres élèves pendant les heures de cours, à moins que ce ne soit dans le cadre d'une activité pédagogique ou à moins d'y être autorisé par l'enseignant.

## Impressions

Avant d'imprimer, l'élève devra s'assurer que l'impression est nécessaire dans le cadre de son cours.

## Réseaux sociaux

Les élèves et les membres du personnel du Collège ne peuvent entretenir que des rapports professionnels et pédagogiques entre eux.